



Rorqual commun

Sanctuaire pour  
les mammifères marins  
en Méditerranée

Accord international entre la France, Monaco et l'Italie

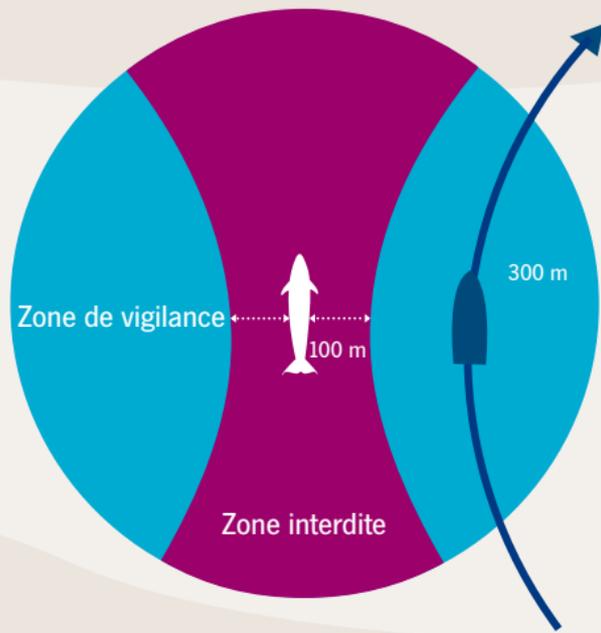
# Code de bonne conduite pour l'observation des mammifères marins

L'observation mal pratiquée des cétacés peut être une source de dérangement pour les espèces.

## Respecter :

### • la tranquillité des cétacés

- **Interrompre** immédiatement l'observation si l'on constate la présence de nouveaux-nés ou d'animaux perturbés, agités ou stressés.
- **Ne pas nager ou plonger** à leur proximité.
- **Ne pas toucher** les animaux, directement ou à l'aide d'un instrument, lorsqu'ils rejoignent volontairement le bateau.



### • les zones et distances d'approche des cétacés

- Il est recommandé de **ne pas organiser l'observation des cétacés dans la bande côtière de 5 milles**, car ils y sont déjà très perturbés par les activités humaines.
- **Positionner le bateau parallèlement aux animaux** et éviter tout changement brutal de vitesse et de direction. Caler sa vitesse sur celle de l'animal le plus lent.
- **Ne positionner qu'un seul bateau à la fois dans la zone d'observation** (15 minutes en cas d'attente d'autres observateurs).

# Principales espèces du Sanctuaire



## Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)

*Stenella striata* - Striped dolphin.

Lg : jusqu'à 2,2 m pour 120 kg. Peut vivre jusqu'à 40 ans. Au-delà de la zone côtière, c'est le dauphin le plus abondant du Sanctuaire.

On le rencontre en bandes de quelques dizaines d'individus, ils viennent souvent jouer à l'étrave du bateau.

Prédateur opportuniste de calmars et de poissons.

Fréquent toute l'année partout dans le Sanctuaire.



## Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)

*Tursiops* - Bottlenose dolphin.

Lg : jusqu'à 3,5 m pour 300 kg. Peut vivre jusqu'à 50 ans. Rencontré des côtes au talus. On observe généralement des groupes de moins d'une douzaine d'individus. Prédateur opportuniste qui fait preuve de grandes capacités d'adaptation. Observation régulière toute l'année près des côtes de Corse et de Provence.



## Dauphin commun (*Delphinus delphis*)

*Delfino comune* - Common dolphin.

Lg : jusqu'à 2,30 m à l'âge adulte, pour environ 130 kg. On le rencontre du plateau au talus. Il forme des groupes comptant plusieurs dizaines d'individus. Il se nourrit surtout de poissons en bancs. Observations occasionnelles dans le Sanctuaire.



## Dauphin de Risso (*Grampus griseus*), Grampo - Risso's dolphin.

Lg : jusqu'à 4 m pour 400 kg. Il peut vivre jusqu'à 50 ans. Il se rencontre du talus au large.

Il évolue en groupes de 5 à 50 individus, certains portant de multiples balafres.

Il se nourrit surtout de calmars. Observation régulière toute l'année partout dans le Sanctuaire.



## Baleine à bec de Cuvier

(*Ziphius cavirostris*)

*Zifio* - Cuvier's beaked whale,

goose-beaked whale

Environ 6 m pour un poids moyen de 2 à 3 t.

Il vit surtout dans les zones de reliefs sous-marins.

On le rencontre souvent en groupes de

2 à 6 individus. Son observation est difficile, car son comportement est discret. Il plonge profondément, plus d'une heure, pour se nourrir de calmars. Observation régulière dans l'est du Sanctuaire.

## Globicéphale noir (*Globicephala melas*),

*Globicefalo* - Long-finned pilot whale.

Lg : jusqu'à 6 m pour 2 t. Il peut vivre jusqu'à 60 ans et plus. On le rencontre du talus au large. C'est un animal

très sociable qui vit

en groupes comptant

jusqu'à une centaine

d'individus. Il se nourrit presque

exclusivement de calmars. Observation régulière en zone ligure et provençale, surtout en été.



## Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*),

*Balenottera comune* - Fin whale.

Lg : jusqu'à 22 m pour 70 t. Peut vivre jusqu'à 80 ans.

Observé normalement du talus au large.

Plus d'un millier fréquente le Sanctuaire en été.

Il vit isolé ou en petits groupes et se nourrit de petits crustacés planctoniques (krill). Observation régulière du printemps à l'automne, partout dans le Sanctuaire.

## Cachalot (*Physeter macrocephalus*),

*Capodoglio* - Sperm whale.

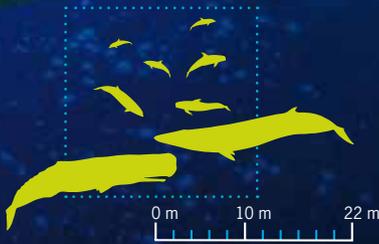
Lg : jusqu'à 18 m, pour 40 t. Il peut vivre jusqu'à 80 ans.

Rencontré du talus au large. Il évolue seul ou en groupes comptant

jusqu'à 10 individus. Il plonge à plus de 1 000 m pendant

40-50 min pour chasser des gros calmars. Régulier du printemps

à l'automne, partout dans le Sanctuaire.



Superficie du Sanctuaire : 87 500 km<sup>2</sup>

Depuis la disparition du Phoque moine, les cétacés sont les seuls mammifères marins habitant le Sanctuaire, plusieurs espèces y sont fréquemment observées.

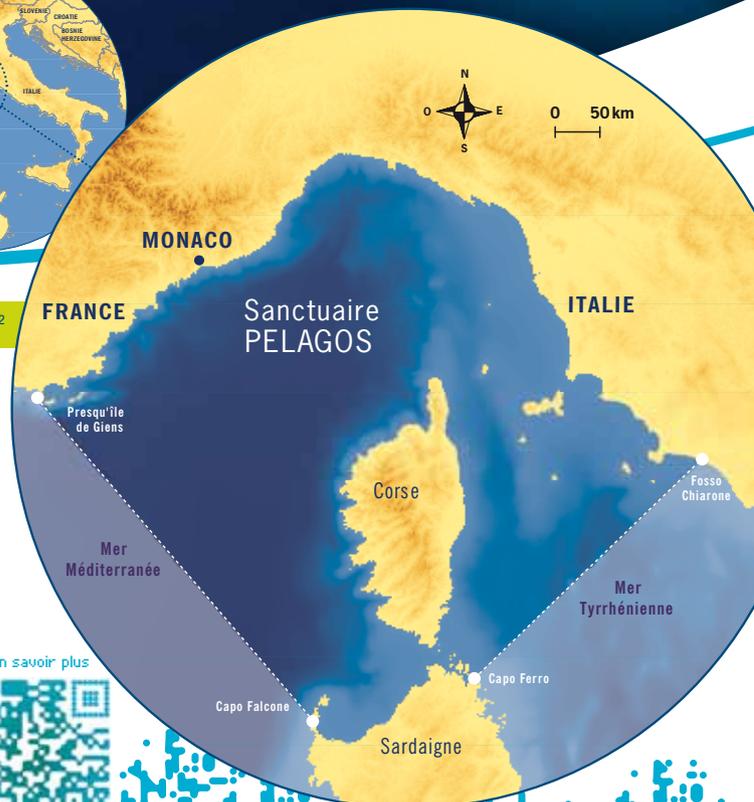
Si par leur forme les cétacés ressemblent à des poissons, ils sont comme les êtres humains des mammifères. Pour respirer, ils doivent regagner la surface et leurs petits, qui se développent dans le ventre de la femelle, sont allaités plusieurs mois et élevés pendant plusieurs années.

Les cétacés sont divisés en deux grands groupes :

- Les mysticètes (baleines et rorquals) qui se nourrissent en filtrant l'eau à l'aide de fanons. Relativement individualistes, ils se nourrissent de bancs ou d'essaims de petites proies planctoniques dont le krill.
- Les odontocètes (cachalots, globicéphales, dauphins, etc.) qui possèdent des dents et chassent des poissons, des céphalopodes (seiches, poulpes, calmars) et des crustacés et qui vivent en groupes aux structures sociales complexes.

[www.sanctuaire-pelagos.org](http://www.sanctuaire-pelagos.org)

pour en savoir plus



# Le Sanctuaire PELAGOS : un espace commun de protection et d'attention

## Historique

Les baleines et les dauphins sont protégés par les législations de l'Italie, de Monaco, et de la France respectivement depuis 1980, 1993 et 1995. Il est interdit de les détruire, de les capturer, de les poursuivre. Le 25 novembre 1999 à Rome, la France, Monaco

et l'Italie, soutenus par les autres pays riverains de la Méditerranée, ont signé un accord international pour la création d'un Sanctuaire pour les mammifères marins. Cet accord, ratifié par les trois pays concernés, est entré en vigueur le 21 février 2002. Il prolonge les

actions conduites depuis de nombreuses années en faveur de la protection des cétacés et de leurs habitats en Méditerranée. Le Sanctuaire est inscrit sur la liste des ASPIM (Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne) de la Convention de Barcelone.

## Objet

Etendu sur un territoire de 87 500 km<sup>2</sup>, ce Sanctuaire a pour ambition de protéger les cétacés et leurs habitats contre toutes les causes de perturbation : pollutions, bruits, captures et blessures accidentelles,

dérangements, etc. Des mesures de gestion concertées entre l'Italie, la France et Monaco sont progressivement mises en place en relation avec les acteurs concernés : les services de l'Etat, les collectivités

territoriales, les professionnels des transports, de la pêche et du tourisme, les associations et les scientifiques.

## Pourquoi ce périmètre ?

Toutes les espèces de cétacés de Méditerranée fréquentent assidûment le Sanctuaire. Attirées par l'abondance de nourriture planctonique, les baleines de Méditerranée s'y concentrent, de juin à octobre, pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Les phénomènes de courants et le relief sous-marin propres à cette région sont à l'origine d'une productivité

biologique importante favorable au développement d'une faune abondante et diversifiée. Le Sanctuaire est soumis aux effets d'une forte urbanisation de sa façade côtière, source de pollutions et de nuisances multiples. Ce vaste espace connaît en outre un trafic maritime intense, qu'il soit commercial, civil ou militaire, et ses richesses biologiques subissent

une forte exploitation. Ces pressions et ces enjeux ont conduit trois pays riverains, qui partagent une longue histoire maritime, à unir leurs efforts. Pour une bonne application de l'Accord, tous ceux qui fréquentent en toute liberté ce vaste espace sont appelés à contribuer à cette œuvre de protection.



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable et de l'Énergie  
Parc national de Port-Cros • Castel Sainte-Claire  
BP 70 220 • 83406 Hyères Cedex



Délégation Permanente auprès des Organismes  
Internationaux à caractère scientifique,  
environnemental et humanitaire  
Place de la Visitation • 98000 MONACO



MINISTERO DELL'AMBIENTE  
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE

Ministero dell'Ambiente e della Tutela  
del Territorio e del Mare  
Direzione Generale Protezione  
della Natura e del Mare

Via Cristoforo Colombo, 44 • 00147 ROMA

Secrétariat Permanent  
de l'Accord PELAGOS  
Palais Ducal  
16123 Gênes • Italie